

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
CHIRURGIE DU RACHIS
3ème Cycle**

UFR de rattachement : *UFR des Sciences Médicales.*

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Le diplôme interuniversitaire (D.I.U.) intitulé « Chirurgie du Rachis » est organisé conjointement entre les Universités de Bordeaux (à compter de la rentrée universitaire 2006), Paris XIII, de Rennes 1 et Louis Pasteur de Strasbourg.

Il s'agit d'un diplôme de troisième cycle, dans le cadre de formations initiale et continue.

Ce diplôme est le fruit d'une réflexion de plusieurs praticiens hospitalo-universitaires spécialistes de la chirurgie du rachis, qui ont souhaité encourager le développement de cette chirurgie.

ARTICLE II : DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET ORGANISATION INTERUNIVERSITAIRE

L'organisation du D.I.U. est assurée par un comité de direction, constitué des Professeurs :

O. GILLE

(Bordeaux)

J.R. VIGNES

(Bordeaux)

B. BOUYER

(Bordeaux)

Y.P. CHARLES

(Strasbourg)

Les missions de ce comité sont constituées par :

- La gestion administrative du D.I.U. entre les différentes universités
- La réalisation annuelle du programme pédagogique
- L'organisation pratique des séminaires d'enseignement

ARTICLE III : OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de formation réside dans l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques relatives à la chirurgie rachidienne, dans le cadre d'un enseignement spécialisé.

La formation théorique est réalisée sur la base d'exposés classiques accompagnés de références bibliographiques et/ou de documents photocopiés et/ou de supports informatiques (CD-Rom, Internet).

La formation pratique consiste à réaliser des stages dans des services agréés par le comité de direction, et à réaliser des phases opératoires sur des pièces anatomiques d'origine humaine, et/ou animale et/ou artificielle.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'INSCRIPTION

En formation continue, sont admis à s'inscrire à ce diplôme :

Les chirurgiens orthopédistes traumatologues et neurochirurgiens, chirurgiens pédiatres avec orientation orthopédique et tous titulaires du diplôme français d'état de Docteur en médecine ou de celui d'un pays de la C.E.E.

En formation initiale, sont admis à s'inscrire à ce diplôme :

Les internes de spécialité en chirurgie (D.E.S.C. d'orthopédie et traumatologie, de chirurgie infantile avec orientation orthopédique et de neurochirurgie), les titulaires de diplômes admis en équivalence, les D.F.M.S. inscrits en chirurgie générale osseuse et chirurgie infantile, et D.F.M.S.A. inscrits en chirurgie orthopédique et traumatologique, et en neurochirurgie.

Une lettre de candidature et un curriculum détaillé doivent être adressés à l'un des membres du comité de direction, qui pourra décider d'un éventuel entretien si les conditions ou les motivations d'inscription semblent insuffisantes.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

Le nombre d'inscrits est limité à **30** par promotion annuelle pour toutes les universités co-contractantes.

ARTICLE V : DUREE DE L'ENSEIGNEMENT

La durée de l'enseignement est de **2 ans** (correspondant à 2 inscriptions universitaires).

ARTICLE VI : MODALITES DES ENSEIGNEMENTS

Les séances d'enseignement se déroulent sous la forme de **7 séminaires** réparties sur 2 jours (vendredi et samedi), afin d'obtenir un total minimum de **114 heures de cours** de novembre à juin.

Une seule absence à un séminaire est autorisée, à condition qu'elle soit motivée pour des raisons de force majeure.

Les lieux d'enseignements sont les suivants :

- Bordeaux : Laboratoire du DETERCA et Laboratoire d'Anatomie de l'Université de Bordeaux
- Paris : Institut Mutualiste Montsouris, Ecole de Chirurgie du Fer à Moulin, Université Paris XIII SMBH UFR Bobigny
- Rennes : Ecole de Chirurgie (Laboratoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine), Université Rennes I
- Strasbourg : Institut d'Anatomie Normale, Université Louis Pasteur

Les séminaires sont les suivants :

Année 1 :

- Séminaire 1 en novembre, séminaire 2 en décembre, séminaire 3 en février et séminaire 4 en avril.

Année 2 :

- Séminaire 5 en septembre, séminaire 6 en novembre, séminaire de révision + examen en janvier.

ARTICLE VII : MODALITES D'EXAMEN ET JURY

Le jury est composé d'au moins six des enseignants participant au D.I.U.

Au moins un membre du jury est membre du comité de direction et le préside.

Pour chaque année, la présence aux séminaires d'enseignement est exigée pour pouvoir se présenter à l'épreuve écrite.

Pour être déclarés admissibles, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne au mémoire et aux épreuves écrites, avoir validé les stages pratiques.

Le zéro à une épreuve est éliminatoire.

Les candidats recevront une note finale et un résultat final qui stipulera les termes : admis ou ajourné.

Le contrôle des connaissances s'effectue au cours de 2 examens à la fin de la première et de la deuxième année.

La première année, le premier examen comporte 3 questions rédactionnelles portant sur les quatre premiers séminaires.

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures. Elle compte pour 25 % de la note finale.

La deuxième année, le second examen comporte 3 questions rédactionnelles, dont 2 portent sur les quatre derniers séminaires et 1 sur l'ensemble des séminaires.

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures. Elle compte pour 25 % de la note finale.

Le lieu des épreuves est situé dans un lieu unique fixé en début d'année.

L'organisation de l'examen est du ressort de l'une des universités contractantes avec :

- Convocations des candidats
- Impression des sujets
- Accueil et surveillance des épreuves
- Recueil des résultats (notes et appréciations)
- Envoi des résultats aux candidats

Un stage pratique d'une durée minimum 8 jours doit être réalisé dans un service agréé par le comité de direction du DIU. Il sera sanctionné et noté par un rapport de stage rédigé par le chef de service ayant reçu l'étudiant.

Un stage d'interne ou de faisant fonction d'interne dans un service validant pourra être pris en compte sous réserve de validation du stage par le chef de service.

Un mémoire doit être rédigé et doit parvenir avant la seconde session, aux deux correcteurs désignés par le comité de direction.

Le sujet et le plan du mémoire doivent être adressés au comité de direction avant la fin de la première année.

Le sujet doit être différent de la thèse, des mémoires du DES et du DESC.

Les sujets de ces différents diplômes doivent être donnés préalablement au comité de direction.

Ce mémoire est noté et compte pour 25 % de la note finale.

Les 25 % restants seront attribués sur un cas clinique.

La note sera attribuée par le jury d'examen, une soutenance par le candidat peut être envisagée.

ARTICLE VIII : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : 700€ /an

En formation continue : **1700€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

Les inscriptions doivent s'effectuer dans l'une des Universités participant au D.I.U.

ARTICLE IX : DELIVRANCE DU DIPLOME

La liste des candidats admis est arrêtée par le jury (à la date du premier août) de chaque année universitaire.

Cette liste est adressée au responsable universitaire de l'enseignement dans chaque UFR.

Ce dernier le transmet au service administratif de son UFR pour assurer la délivrance des diplômes des étudiants inscrits au sein de son université.

Le diplôme est délivré aux candidats déclarés admis par le jury sous le sceau de l'université dans laquelle ils sont inscrits.

Création : Conseil U.F.R. 1 du 22/05/2006
C.A. du 26/09/2006

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 12/06/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Conseil UFR Sciences Médicales du 13/05/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019

Ajout d'un responsable et départ de 2 responsables :
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/09/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2021

Augmentation du coût de la formation et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 15/05/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/07/2023
(Version 5)

ANNEXE :
PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

Session 1 – Strasbourg : Y.P. Charles

- **Module 1** = approches transversales de la lombalgie, biomécanique, biologie du disque (1 journée)

- **Module 2A** = dégénératif lombaire (1 journée)

→ *TP simulateur rachis UNISIMES*

Session 2 – Paris / Tours : H. Pascal-Mousselard, E. Ferrero, A. Amelot

- **Module 3** = déformation pédiatrique, adulte, neurologique, malformative (2 journées)

→ *TP anatomie instrumentation de déformation et ostéotomies*

Session 3 – Marseille / Nice : S. Fuentes, B. Blondel, Ph. Paquis, N. Bronsard

- **Module 4** = trauma cervical, thoracolombaire, sacrum, médullaire (2 journées)

→ *TP anatomie, techniques MIS / classiques thoracolombaires et cervicales*

Session 4 – Bordeaux : O. Gille, B. Bouyer, J.R. Vignes

- **Module 5** = tumeurs, maladies métaboliques et infections (2 journées)

→ *TP anatomie et/ou DETERCA techniques résections tumorales ; abord antérieur*

Session 5 – Paris / Lille : H. Pascal-Mousselard, H.A. Leroy, R. Assaker

- **Module 2B** = dégénératif cervical et thoracique, pathologies médullaires, malformations craniocervicales (1 journée)

- **Module avancé 1** = discussion de dossiers complexes (1 journée)

Session 6 – Lyon : C. Barrey

- **Module avancé 2** = complications en chirurgie du rachis (2 journées)

→ *TP anatomie cages intersomatiques postérieures*